

COMMUNIQUE DE PRESSE DE ME PATRICK KLUGMAN ET ME IVAN TEREL **AVOCATS AU BARREAU DE PARIS**

LE 20 DÉCEMBRE 2021

Ayant vu son crédit professionnel, son honneur et sa liberté académique gravement mis en cause sur la place publique, Monsieur Klaus KINZLER a été contraint de prendre la parole afin de se défendre contre les accusations dont il a été l'objet en sa qualité de Professeur à Sciences-Po Grenoble.

De ce seul fait, la direction de Sciences-Po a cru utile de le menacer à plusieurs reprises de sanctions, tentant ainsi de le réduire au silence dans le seul but de couvrir d'un voile épais les dysfonctionnements graves constatés au sein de cet établissement à l'occasion des attaques ayant visé Klaus KINZLER au début de l'année 2021.

Par courrier daté du 15 décembre 2021, ces menaces ont été mises à exécution Monsieur Klaus KINZLER voit désormais suspendu de ses fonctions dans l'attente de la saisine d'un conseil de discipline.

Cette sanction déguisée en mesure conservatoire témoigne à nouveau d'une véritable « chasse aux sorcières » diligentées à l'endroit de la liberté d'expression et de la liberté académique de Klaus KINZLER. C'est pourquoi il nous a mandatés pour contester par toutes les voies utiles la mesure prise à son encontre.

Contacts :

Maître Patrick KLUGMAN : p.klugman@gkavocats.net

Maître Ivan TEREL : i.terel@gkavocats.net

Téléphone : + 33 (0) 1 83 80 70 30